

Carmeuse has acquired Yager

Pittsburgh, Pennsylvania - Carmeuse and Yager Materials are pleased to announce that Carmeuse has acquired Yager Materials and its subsidiaries ("Yager"). By acquiring Yager, Carmeuse expands its presence in the construction market.

Yves Willems, President and CEO of Carmeuse, stated "We are very excited with this acquisition, which is consistent with our long-term strategy and vision. Yager is a well-managed company with great people. It owns and operates excellent assets in an area that fits nicely with our existing network." Pat Yager, of Yager, noted "Yager Materials has worked with Carmeuse over the past few years and looks forward to joining the Carmeuse Group. Carmeuse is a family business that fits well with our current culture and values. The transaction should be a smooth transition for our employees and customers. The intent is for the Yager family members to remain involved and maintain an interest in the company."

Based in Owensboro, Kentucky, Yager is a regional aggregate, asphalt and ready-mix producer, which has been in operation for more than 100 years. Yager operates a stone quarry in Meade County, a sand and gravel dredge business along the Ohio River, three aggregate yards, two asphalt plants, four ready mix plants, a liquid asphalt terminal, a grade and drain division, and a marine barge construction and repair division.

The Carmeuse Group is headquartered in Belgium and operates in approximately 90 locations globally. Yager Materials will be under the North American Carmeuse Group headquartered in Pittsburgh, PA, which has 30 operations and over 1,800 employees in the United States.

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Cobepa des actions D'leteren ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Cobepa n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa en Belgique ont été effectuées dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions D'leteren vendues par Cobepa rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions D'leteren n'ont été offertes ou vendues par Cobepa dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Financial Promotion Order »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions D'leteren n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Cobepa n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Cobepa décline toute responsabilité en cas de violation quelconque de ces restrictions. Aucun contrat ni aucune décision d'investissement ne peut s'appuyer sur le présent communiqué de presse.